ART. 33 N° II-CF264

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CF264

présenté par

Mme Pau-Langevin, Mme Karamanli, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe « socialistes et apparentés » propose, à travers cet amendement, de renforcer le budget consacré « aux actions d'accompagnement des réfugiés » de 5 millions d'euros. En effet, en dépit d'une augmentation sensible de cette ligne budgétaire (+17,5%) dans le PLF 2020 le budget 2021 stagne sur cette action. Aussi est-il nécessaire de renforcer la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Aussi cet amendement flèche t-il 5 millions d'euros vers le programme 104 et en particulier l'action

ART. 33 N° II-CF264

15 « accompagnement des réfugiés » et prélève la même somme sur le programme 303 et en particulier l'action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».